



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 5 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 mai à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 28 avril 2023, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE à Caen, dans l'espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur KANZA MIA DIYEKA Théophile, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LECERF Marc (*arrivé après la délibération n°2023-03-BS-DB-06*), Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck.

Autres excusés ayant donné pouvoir :

Madame Catherine FLEURY a donné pouvoir à Monsieur Philippe LAGALLE.

Etaient également présents, Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services et Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur du Département Transition Énergétique.

Secrétaire de séance : Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, dont 24 en exercice dans l'attente du remplacement de Madame LAMBINET-PELLE Nadine ayant démissionné, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 18 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 17 mars 2023
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Commande publique
- Transferts de compétences
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Guide interne des marchés publics
- Demandes de subventions – ESF, Biomasse Normandie, OT du Pays de Falaise, OT de Bayeux Intercom et Amfreville
- Bilan de la phase d'expérimentation du télétravail
- Ajustement du tableau des effectifs au 1er juin 2023

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

- Bilans des rapports de contrôle 2022 – Données 2021 – ANTARGAZ ENERGIES et PRIMAGAZ
- Convention d'occupation temporaire du domaine public - Merville Franceville-Plage

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés
- Aide pour un déplacement d'ouvrage – Villerville

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme d'effacement coordonné des réseaux - 2ème tranche 2023
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2023
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2023
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
- Convention pluriannuelle pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens avec Val d'Arry

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse - 3ème tranche de Travaux 2023 < 40 k€ HT
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse - 3ème Tranche de travaux 2023 > 40 k€ HT
- Fonds Vert

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 MARS 2023

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2023, qui leur a été transmis avec leur convocation (annexe 1 de la note de présentation).

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2023 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 17 mars dernier, en vertu des délégations du Comité Syndical du 16 juin 2022 et du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Energétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésions des communes de Bavent et Fontenay le Marmion
		Niveau 2	Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom (<i>annule et remplace les dispositions de la décision N°2023-DEC-15 relatives à cette collectivité</i>) et des communes de Bayeux (<i>annule et remplace les dispositions de la décision N°2023-DEC-16 relatives à cette commune</i>), des Monts-d'Aunay et de Bénerville-sur-Mer
			Audit énergétique - Aides financières - Trévières
	Contribution à la Transition Energétique	Validation du financement des plans d'actions 2023 de Valdallière et de Trévières	

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 17 mars 2023.

COMMANDE PUBLIQUE

 ○ Consultations en cours

Objet	Type de procédure
Travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse, vidéo protection, panneaux à message variables et radars pédagogiques 2024	Appel d'offres ouvert
Fourniture de contrôleurs à l'armoire de commande pour un réseau d'éclairage public	Procédure adaptée
Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Condé sur Ifs	
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de chaleur sur la commune d'Ouilly-le-Tesson	

Le Bureau Syndical prend acte de ces consultations.

 ○ Résultats de consultations, nécessitant délibération (procédure adaptée)

Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, présente les résultats de consultations analysées depuis le dernier Bureau Syndical, à savoir :

Objet	Attributaire
Traitement des poteaux bois électriques déposés 2023	SRB
Fourniture de carburants par cartes accréditatives et les services associés (nettoyage véhicule, gonflage...)	TOTAL MARKETING FRANCE

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE les rapports de la Présidente présentés en séance ;*
- DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise SRB, pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois pour 12 mois supplémentaires ;*
- DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 2315 du budget principal ;*
- DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise TOTAL MARKETING FRANCE, pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois pour 12 mois supplémentaires ;*
- DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 60622 du budget principal ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.*

 ○ Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération (< 25 000 € ou appel d'offres)

Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, présente les résultats de consultations suivants :

< 25 000 € :

Objet	Attributaire
Location et maintenance d'une solution de pesée & d'affranchissement du courrier	QUADIENT
Etude type « Urbanisation du SI Transition Energétique »	NEXT DECISION

Appels d'offres :

▪ Commission du 18 avril 2023 :

Objet	Lot		Attributaires
Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz, d'électricité et services associés	1	ÉLECTRICITÉ - Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5)	TOTAL DIRECT ENERGIE XELAN SAS
	2	ÉLECTRICITÉ - Points de livraison (PDL) : - Raccordés en BT avec une puissance > 36 kVA (C4) - En HTA à courbe de charge profilée (C3) - En HTA à courbe de charge mesurée (C2)	TOTAL DIRECT ENERGIE XELAN SAS
	3	GAZ - Points de comptage et d'estimation gaz	TOTAL DIRECT ENERGIE GAZ DE BORDEAUX
Fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés			EDENRED France

▪ Commission du 5 mai 2023 :

Fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA-BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de poste de transformation pour la distribution publique d'électricité 2023 – RELANCE	1	Poste de transformation de type PSSA et PSSB équipé ou non d'un transformateur TPC de puissance 100 à 250 kVA en 15 ou 20 KV	EPSYS
	2	Transformateur HTA/BT – TPC - de type « intérieur » H59 pour cabine préfabriquée de puissance de 100, 160 et 250 Kva en 15 ou 20 KV Transformateur HTA/BT - non TPC - de type « intérieur » H59 pour cabine préfabriquée de puissance de 160, 250, 400, 630 et 1000 kVA en 15 ou 20 KV Transformateurs TPC haut de poteau de type H61 de puissance 100 à 160 kVA en 15 ou 20 KV	INFRUCTUEUX
Groupement avec le SDEM 50 et le SIEGE	3	Poste de transformation de type PRCS de puissance 100 à 160 kVA en 15 ou 20 KV	TRANSFIX
	4	Armoires de coupure HTA évolutives	INFRUCTUEUX
	5	Enveloppe de type PAC non équipé de transformateur	INFRUCTUEUX

Le Bureau Syndical prend acte de ces résultats de consultations et des décisions de la CAO.

 ○ Avenants, ne nécessitant pas de délibération

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant	Observations
La Poste	Contrat de collecte annuelle	Avenant – révision des montants	Avec incidence financière (moins-value)
SCUTUM	Prestations de sécurité	Avenant – renouvellement des prestations	Sans incidence financière

Le Bureau Syndical prend acte de ces avenants.

○ Avenants, nécessitant délibérations

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant	Observations
PLUM ENTREPRISES & COLLECTIVITES	Marché subséquent n° 4 « électricité 2020 »	Avenant de transfert vers OCTOPUS ENERGY FRANCE	Sans incidence financière
PLUM ENTREPRISES & COLLECTIVITES	Marché subséquent n° 2 « électricité 2020 »	Avenant de transfert vers OCTOPUS ENERGY FRANCE	

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE, dans le cadre des marchés subséquents n° 2 et 4 « Electricité 202 », le transfert de la société PLUM ENERGY ENTREPRISES & COLLECTIVITES vers la société OCTOPUS ENERGY FRANCE - BUSINESS.
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants aux marchés correspondants, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

○ Reconductions de marchés :

Marchés / Lots		Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction
Prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice	Lot 1 - Droit de l'énergie	SCP SEBAN ASSOCIES	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	27/07/2020	26/07/2024	3
	Lot 2 - Droit des collectivités	CLAISSE 75 + CLAISSE 93				
	Lot 3 - Droit fiscal	EARTH AVOCATS				
	Lot 4 - Droit de la commande publique	GB2A				
	Lot 5 - Droit du numérique et des technologies avancées	SCP SEBAN ASSOCIES + LEFEVRE AVOCATS				
Etude, fourniture, pose de luminaires LED, y compris câblage, dans les enceintes sportives couvertes 2022		DBEG	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	18/07/2022	17/07/2024	1

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

○ **Sous-traitances 2023 :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux aériens et souterrains et d'effacement des réseaux 2022 (travaux souterrains), le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT en €	
Lot 3 CC Isigny -Omaha Intercom	STURNO + TEIM	IATST	Travaux de forage dirigé	40 000	
		Patrick POISSON TP	Réfection de tranchées et travaux divers de génie civil	50 000	
		EIFFAGE ROUTE	Réfection de chaussées	100 000	
Lot 4 CC Bayeux Intercom		Patrick POISSON TP	Réfection de tranchées et travaux divers de génie civil	50 000	
		EIFFAGE ROUTE	Réfection de chaussées	100 000	
Lot 15 CC Intercom de la Vire au Noireau		IATST	Travaux de forage dirigé	20 000	
		Patrick POISSON TP	Réfection de tranchées et travaux divers de génie civil	50 000	
		EIFFAGE ROUTE	Réfection de chaussées	100 000	
Lot 6 CC Cœur de Nacre		GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	NORMANDIE ASPIRATIONS	Evacuation - nettoyage sur les chantiers de réseaux aériens et souterrains	2 000
Lot 7 CC Normandie-Cabourg	2 000				
Lot 12 CC Pays de Falaise	SORAPEL + SATO	TOPO ETUDES	Réalisation d'études pour l'année 2023	13 000	
Lot 5 CC Seullès Terre et Mer	STEPELEC	GB FORAGES DIRIGES	Forage et micro-forage	30 000	
		EIFFAGE ROUTE	Réfection de voirie	160 000	
Lot 10 CA Lisieux Normandie		GB FORAGES DIRIGES	Forage et micro-forage	60 000	
		EIFFAGE ROUTE	Réfection de voirie	400 000	
		TOPO ETUDES	Etude d'effacement des réseaux Boulevard Herbert Fournet LISIEUX T1	40 000	
			Etude d'effacement des réseaux RD4A Route d'Orbec LIVAROT	22 000	
Lot 13 CC Cingal Suisse Normande		GB FORAGES DIRIGES	Forage et micro-forage	45 000	
		EIFFAGE ROUTE	Réfection de voirie	215 000	
Lot 16 CC Pré-Bocage Intercom		GB FORAGES DIRIGES	Forage et micro-forage	10 000	
		EIFFAGE ROUTE	Réfection de voirie	90 000	
Lot 11A CC Val Es Dunes -CU Caen la Mer Centre et Est		EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	France RABOTAGE	Fraisage d'enrobés sur chaussée	5 000

Le Bureau Syndical prend acte de la mise en œuvre de ces sous-traitances.

TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 17 mars 2023 :

○ Transfert de la compétence « Gaz »

Collectivité	Date de la délibération	Convention
SULLY	25 mars 2023	Non desservie

○ Transferts de la compétence « IRVE »

Collectivité	Date de la délibération
NONANT	22 novembre 2022
AMFREVILLE	19 décembre 2022
SAINT-MARCOUF	30 janvier 2023
LA BAZOQUE	24 mars 2023
GUERON	27 mars 2023
SALLEN	29 mars 2023
GRAYE-SUR-MER	31 mars 2023
ABLON	3 avril 2023
AURSEULLES	5 avril 2023

Aucune de ces communes ne possédant d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », il est proposé de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date de ces transferts.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour la commune de Sully ;*
- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour les communes de Ablon, Amfréville, Aurseulles, Graye-sur-Mer, Guéron, La Bazoque, Nonant, Saint-Marcouf et Sallen ;*
- *DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », des communes de Ablon, Amfréville, Aurseulles, Graye-sur-Mer, Guéron, La Bazoque, Nonant, Saint-Marcouf et Sallen s'élève à 0 € ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Monsieur le Directeur Général rappelle que la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) est une instance destinée à favoriser l'information et l'expression des citoyens sur la gestion des services publics locaux.

Elle est réglementairement constituée et consultée pour émettre un avis sur le principe de délégation de service public et pour examiner tous les ans les bilans d'activité des délégataires (art. L.1413-1 du CGCT).

Outre la Présidente du SDEC ÉNERGIE, sa Présidente, la commission comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

A l'issue du renouvellement général des mandats de 2020, le Comité Syndical du 13 octobre 2020 a ainsi nommé ses représentants à la CCSPL et installé les représentants proposés par les associations locales.

Suite à plusieurs démissions, la composition de cette commission a été revue lors des Comités Syndicaux des 3 février et 15 décembre 2022.

Considérant la démission de Madame Nadine LAMBINET-PELLE du Conseil Municipal de Saint-Gatien-des-Bois le 1^{er} février dernier, et par conséquent de ses mandats au sein du SDEC ÉNERGIE et notamment de son mandat de représentante suppléante du SDEC ÉNERGIE et de Monsieur Jean DUMORTIER, représentant titulaire de l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir de Caen, il est proposé d'acter le remplacement de ce dernier par Monsieur Guy BERNAGOU, et de soumettre au Comité Syndical du 29 juin prochain, la composition de la CCSPL comme suit :

Représentants titulaires du SDEC ÉNERGIE	Représentants suppléants du SDEC ÉNERGIE*
M. Philippe LAGALLE	M. Patrice GERMAIN
M. Cédric POISSON	Mme Catherine FLEURY
M. Jean-Luc GUILLOUARD	M. Denis CHÉRON
Mme Anne-Marie BAREAU	
M. Rémi BOUGAULT	

* Une fois les résultats de l'élection proclamés, il n'est pas nécessaire de procéder à des élections partielles tant qu'il reste des membres suppléants pour remplacer un titulaire.

Associations locales	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Union départementale de la CLCV du Calvados	M. Pierre VILAIN	M. Moïse RENIER
Fédération départementale Familles Rurales du Calvados	M. Jean-Louis LHOTELLIER	M. Benoit PÉPIN
Union Fédérale des consommateurs « Que Choisir »	M. Guy BERNAGOU	
Groupement Régional des Associations de protection de l'Environnement	M. Michel HORN	M. Brahim BOUFROU
Chambre d'Agriculture du Calvados	M. Xavier HAY	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados - Orne	M. Bruno CHOIX	M. Laurent CHERON
CCI Caen Normandie	Mme Frédérique BLONDEL	

Le Bureau Syndical décide de soumettre cette proposition de mise à jour de la composition de la CCSPL à l'approbation du Comité Syndical du 29 juin 2023.

ACTUALITES

○ Inauguration de l'Escape Game

Comme annoncé à l'occasion du Bureau Syndical du 17 mars dernier, Madame la Présidente rappelle que l'inauguration officielle de « Mission Énergie », le nouvel Escape Game de la Maison de l'Énergie, aura lieu le mardi 9 mai à 11h dans les locaux du SDEC ÉNERGIE. Elle sera suivie d'un cocktail déjeunatoire.

Cette inauguration aura lieu en présence de Monsieur Yann ARTHUS-BERTRAND.

Ont été invités notamment, les représentants de l'éducation Nationale, les partenaires du syndicat, l'ensemble des membres du Bureau Syndical et du Comité ainsi que les parlementaires et maires du Calvados ; à noter la participation des élèves de l'Ecole de Mandela d'Hérouville St Clair.

La découverte de l'espace sera également proposée en petits groupes, jusqu'à 14h30.

Il s'agit d'un évènement important pour le Syndicat ; cet Escape Game étant le quatrième opus depuis la création de la Maison de l'Énergie. Il succède au « Logement économe » (2005-2010), au « Parcours de l'Énergie (2010-2015) et à « 2050 » (2015 – 2022).

Comme les précédentes éditions, son concept marque une nouvelle évolution dans la façon dont le syndicat souhaite aborder les enjeux de la transition énergétique pour un public particulièrement réceptif aux nouvelles technologies et formes de communication.

Les premiers retours des enseignants et des enfants sont particulièrement enthousiasmants, tant sur le fond que sur la forme.

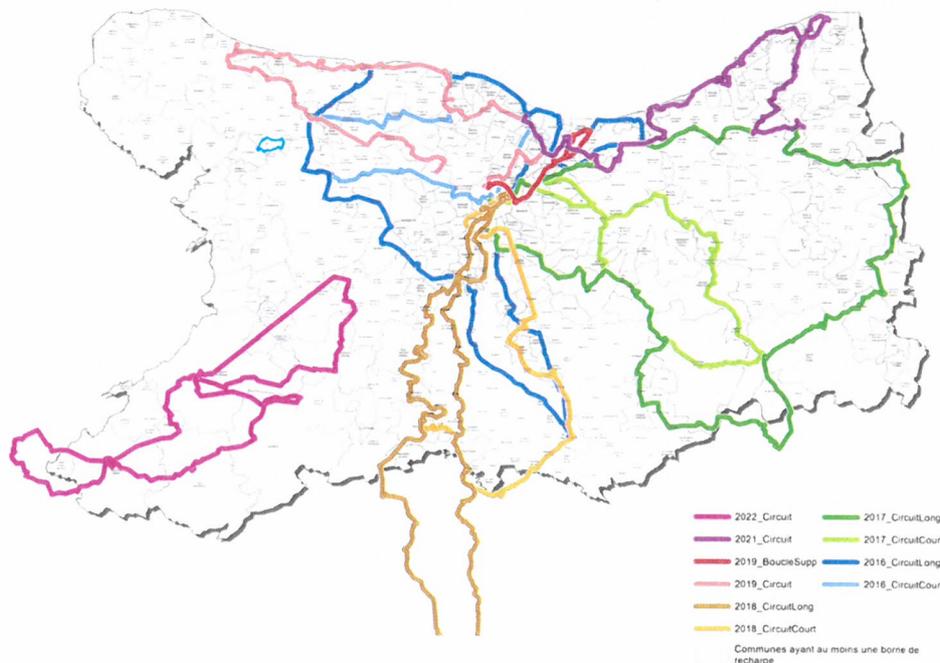
Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Normandie Energies Tour 2023

Madame la Présidente propose l'organisation de la 7ème édition du Normandie Energies Tour (NET) le samedi 16 septembre prochain.

Après le Rallye des Conquérants en 2016, puis le Rallye des Gourmands en 2017, le Rallye des Marins d'eau douce en 2018, le Rallye des Libérateurs en 2019, le Rallye Pommes et Crevettes en 2021 et le Rallye des Bocains l'an dernier, cette nouvelle édition conduira les équipages sur les routes du Bessin.

La carte des différents circuits précédents est présentée à l'écran :



Le budget prévisionnel, calqué sur celui de 2022, se présente comme suit :

RECETTES 6 000 €	DEPENSES 26 000 €
Inscriptions = 2 000 € Partenariats = 4 000 €	Location de salles / restauration = 12 000 € Visites / animations = 5 000 € Communication = 4 000 € Goodies = 2 500 € Assurances = 500 € Photos vidéos = 1 000 € Prix / récompenses = 1 000 €

Les 1ères inscriptions pourront être enregistrées début juin.

Pour ce faire, Madame la Présidente propose de maintenir les tarifs d'inscription au Normandie Energies Tour au niveau de ceux appliqués en 2019, 2021 et 2022 à savoir :

- Tarif unique pour tous (particuliers, collectivités, services publics, entreprises, associations, ...) de 60 €, comprenant l'engagement d'un véhicule et d'un équipage de 2 personnes, les pause-café, le déjeuner buffet, le cocktail apéritif et les visites.
- Tarif passager supplémentaire de 30 € par personne – Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.
- de fixer trois tarifs d'offres de partenariats différents, suivant le niveau de participation à l'événement, à savoir :

		Partenaire	Partenaire OFFICIEL	Partenaire PREMIUM
Communication	Droit d'utilisation de la mention « Partenaire du Normandie Energies Tour 2023 »	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mise à disposition des goodies recyclables du partenaire dans le « paquetage » des concurrents	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Logo sur tous les supports de communication : roadbook, arche, adhésifs des voitures engagées	-	-	<input checked="" type="checkbox"/>
Internet et réseaux sociaux	Sur normandie-energies-tour.fr: présence du logo et lien vers votre site internet sur la page partenaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Sur normandie-energies-tour.fr : texte de présentation de votre structure	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Annonce du partenariat sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du NET	-	-	<input checked="" type="checkbox"/>
Événementiel	Invitations à la remise des prix et au cocktail du samedi soir	2	5	10
	Participation au Rallye comprenant l'engagement d'un équipage de 2 personnes et d'un véhicule bas carbone, pause-café, déjeuners, animations, remise des prix, cocktail	-	1	2
	Remise d'un prix aux vainqueurs au nom de la structure partenaire le samedi soir			<input checked="" type="checkbox"/>
Montant HT		500 €	1 000 €	1 500 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'organisation du 7ème Normandie Energies Tour en 2023, dans les conditions exposées ci-avant ;
- APPROUVE les tarifs d'inscriptions au Normandie Energies Tour 2023 ;
- APPROUVE les trois types de tarifs « partenaires » pour cette 7ème édition ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

o **Journée du personnel 2023**

Madame la Présidente rappelle que la traditionnelle journée du personnel, annoncée dans l'échéancier 2023, est confirmée le vendredi 16 juin prochain.

Cette journée, à destination de l'ensemble des agents du syndicat et des élus du Bureau Syndical, se déroulera sur le site de Normandie Luge au viaduc de la Souleuvre, selon le timing suivant :

- 8h00 : Départ en bus ou en co-voiturage du SDEC ENERGIE
- 9h00 – 9h30 : Accueil café à Normandie Luge
- 9h30 – 12h00 : Interventions
 - Messages introductifs de la Présidente et du DGS
 - Focus RH
 - Trame noire : éteindre la lumière pour protéger la vie nocturne
 - Groupements d'achats d'énergie : une force pour alléger la facture
 - Schéma directeur des infrastructures de recharge : une écriture concertée pour un déploiement jusqu'en 2027
 - Conclusion : Présidente
- 12h00 – 12h30 : Remise des médailles d'honneur aux agents
- 12h30 – 12h45 : Photo de groupe
- 12h45 – 14h00 : Apéritif et déjeuner
- 14h00 - 17h00 : Luges en duo / Jardin pieds nus / Circuit tyroliennes (*prévoir la tenue adéquat*)

Les élus du Bureau syndical sont invités à faire connaître leur intention de participation.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o **Médiation EDF**

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rappelle qu'à la demande du syndicat et sur conseil du préfet du Calvados, le médiateur des entreprises a été sollicité pour tenter un ultime rapprochement sur le différend avec EDF pour les lots 1 et 4 du marché subséquent n°2, visant l'achat d'énergie dans le cadre du groupement de commandes que le syndicat coordonne.

Une première rencontre a eu lieu le 23 mars 2023 pour aborder les différents points de blocage (interprétation tarifaire 2022 et 2023, accords possibles). Le SDEC ÉNERGIE était accompagné de son conseil, le Cabinet SEBAN et de son côté EDF était assisté de son médiateur national.

Une seconde réunion aura lieu le 7 juin, à Paris, entre le SDEC ÉNERGIE, EDF et les deux médiations, dans les locaux de la médiation des Entreprises. Un retour de ces échanges sera proposé au prochain Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

Arrivée de Monsieur Marc LECERF.

o **CLE de novembre 2023**

Comme annoncé au dernier Bureau Syndical, les prochaines Commissions Locales d'Énergie auront lieu mi-novembre 2023.

Suite au bilan positif dressé au Bureau Syndical du 4 novembre 2022 sur le nouveau format des CLE expérimentées en octobre 2022, Monsieur le Directeur Général des Services propose de réitérer, dans les mêmes conditions, l'organisation des CLE 2023, à savoir :

- 6 à 7 réunions réunissant chacune une ou plusieurs CLE, qui se tiendront en matinée.
- Quelles que soient les CLE, une thématique générale sera dupliquée localement, sous forme de visites sur sites, permettant des partages d'expérience et de susciter l'envie de monter de nouveaux projets ; cette année, la thématique fédératrice pourrait être la production photovoltaïque ;
- Chaque visite sera prolongée d'une réunion de courte durée en salle, qui permettra d'aborder des sujets d'actualité ;
- En marge des visites et des moments de convivialité, des temps d'échanges personnalisés avec les équipes seront organisés (espaces travaux, mobilité, énergie...).

Par ailleurs, ces réunions permettront l'organisation d'élections intermédiaires suite à démissions de représentants au Comité Syndical, entraînant la vacance de postes.

Est concerné, à ce jour, le secteur suivant :

CLE	Elu à remplacer	Commune
CŒUR COTE FLEURIE	Jean-Claude GAUDE	TOUQUES
	Nadine LAMBINET-PELLE	SAINT-GATIEN-DES-BOIS

Pour revenir sur la précédente série de CLE, Monsieur Gilles MALOISEL précise que dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours des Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET), pouvoir quantifier la production des chaufferies installées est très important.

Les élus échangent sur le développement des installations photovoltaïques, notamment l'agrivoltaïsme et les différentes expérimentations en cours et à venir.

En outre Monsieur Patrice GERMAIN évoque l'alerte des pompiers lancée auprès des élus locaux, concernant la sécurité incendie pour les installations photovoltaïques sur bâtiment.

Monsieur Bruno DELIQUE précise que le Syndicat est en contact avec le SDIS et que des protocoles de coupures existent.

Madame la Présidente propose que, si nécessaire, un courrier soit adressé aux parlementaires.

Toutefois, après vérification auprès des services du syndicat, il est à noter que les normes et réglementations en vigueur intègrent des dispositions relatives à la sécurité incendie pour les installations photovoltaïques raccordées au réseau, en particulier au niveau de la sécurité électrique (norme NF C14-100 pour le raccordement au réseau et norme NF C 15-100 pour les canalisations et câbles).

En outre, le guide UTE C15-712-1 précise au §12.4 - Coupure pour intervention des services de secours, que si une coupure est exigée pour permettre l'intervention des services de secours, celle-ci doit pouvoir couper :

- L'alimentation de la consommation du bâtiment,
- Le circuit AC des onduleurs au plus près du point de livraison,
- Le circuit DC au plus près des modules PV.
- Les organes de commande de coupure doivent être regroupés, leurs nombres doit être limité à deux et le séquençement de leurs manœuvres indifférents.

Cette coupure peut être exigée en cas de mise en œuvre d'une installation photovoltaïque sur un bâtiment recevant du public (ERP) dont le permis de construire est instruit par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du secteur.

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD s'interrogeant sur les nuisances éventuelles (sonores et ondes) des onduleurs photovoltaïques installés dans une école, il est à noter que ces installations ne font pas de bruit. Seul l'onduleur est ventilé et peut être source d'inconfort. En général, il est placé à l'extérieur du bâtiment ou dans le TGBT du bâtiment à aménager (local fermé).

Pour ce qui concerne le niveau d'électro-sensibilité, en courant continu, c'est de même nature que le champ terrestre. Le champ électro-magnétique s'atténue fortement en s'éloignant du câble positionné en général en toiture.

Par ailleurs, les champs électriques sont bloqués ou atténués par la plupart des matériaux et des objets (parois, murs, bâtiments, arbres, ...) alors que les champs magnétiques traversent, quant à eux, la plupart des matériaux. La stratégie d'écran est donc efficace pour les champs électriques mais plus compliquée à mettre en œuvre pour les champs magnétiques. Ainsi, le boîtier métallique de l'onduleur protège du champ électrique ; il est moins efficace pour le champ magnétique.

Il est recommandé dans tous les cas, que l'onduleur ne soit pas situé dans une pièce à vivre (source photovoltaïque.info).

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o Dotations et redevances 2023

Monsieur Bruno DELIQUE présente le niveau des dotations et subventions structurelles du syndicat pour l'année 2023, notamment les redevances R1 et R2 en gaz et électricité, les subventions FACÉ et le Fonds vert.

			CFU 2022	2023
Redevances	R1 gaz	GRDF/Antargaz/Primagaz	431 059	456 949
	R1 Electricité	Enedis	1 345 012	1 406 034
	R2 Electricité	Enedis	2 913 553	2 993 799
Location de génie civil de télécommunication		ORANGE	278 082	280 000
FACE	Dotations	Enedis	4 813 713	3 951 900
	Mandatées	Enedis	4 165 151	3 800 000
PCT – Part couverte par le Tarif		Enedis	1 750 123	2 000 000
Article 8 - Effacement		Enedis	650 000	400 000
Fonds vert		Etat	0	380 000
TCCFE (TICFE en 2023)		Fournisseur d'énergie électrique	11 346 311	11 500 000

Madame la Présidente salue le travail important des services réalisé dans le cadre du Fonds vert. Pour ce qui concerne le FACÉ, toujours en baisse, le sujet a de nouveau été évoqué au dernier Conseil d'Administration de la FNCCR ; aucune prise de décision et aucune garantie sur l'impact des communes nouvelles.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o **Echéances 2023**

Madame la Présidente invite les élus à prendre connaissance des nouveautés, changements de dates ou reports pour les prochaines échéances du 1^{er} semestre 2023, à savoir :

Commission Travaux sur les réseaux d'électricité	Annulée
Accueil de la cérémonie de labellisation E3D (Etablissement en démarche de développement durable) des écoles du Calvados, en présence de la Directrice académique Mme Armelle FELLAHI	Mercredi 7 juin – 14h00
Commission d'Appel d'Offres	Mardi 13 juin - 9h30 – 8h45
Comité Social Territorial	Mardi 27 juin 2023 Mardi 13 juin – 10h
Commission Développement Economique	Jeudi 22 juin – 09h30 SDEC-ENERGIE 10h00 - Zoo de CERZA à HERMIVAL-LES-VAUX réunion, suivie d'un déjeuner et d'une visite des travaux d'extension et de renforcement et du zoo
Commission Travaux sur les réseaux d'électricité	Vendredi 23 juin - 09h30 SDEC-ENERGIE 9h30 - Goustranville Normandie Equine Vallée
Commission Développement Economique	Jeudi 16 novembre – 09h30 Jeudi 23 novembre – 09h30

A noter également, suite à une erreur dans la planification des échéances communiquée à l'occasion du dernier Bureau Syndical, que la tenue des commissions de la semaine 47 de novembre s'établit comme suit :

Commission Administration-Générale-Finances Cartographie et Usages Numériques	Lundi 20 novembre 2023 – 09h30 Mardi 21 novembre – 09h30
Commission Concessions Electricité et Gaz	Lundi 20 novembre 2023 – 14h00 Mardi 21 novembre – 14h00
Commission Transition Energétique	Mardi 21 novembre – 09h30 Mercredi 22 novembre – 09h30
Commission Mobilités bas carbone	Mardi 21 novembre – 14h00 Mercredi 22 novembre – 14h00

Les autres échéances restent sans changement depuis le Bureau Syndical du 17 mars dernier.

Le planning de l'année complète, a été remis en séance et sa nouvelle mise à jour sera transmise par mail à l'ensemble des membres du Bureau Syndical à l'issue de la séance.

Le Bureau Syndical valide ces modifications d'agenda.

II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 18 avril 2023, et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

➤ Marchés publics

GUIDE INTERNE DES MARCHES PUBLICS

Dans une démarche de maîtrise des risques liés à l'activité d'achat, le service des marchés publics du SDEC ÉNERGIE a élaboré un guide interne à destination des élus et agents.

Les objectifs de ce document sont :

- de présenter la politique d'achat du SDEC ÉNERGIE et la décliner en actions,
- de prendre en compte les évolutions réglementaires et les recommandations nationales,
- d'accompagner et d'assister les services acheteurs,
- de sécuriser la mise en œuvre des procédures pour se prémunir des risques contentieux.

Ce guide, joint en annexe 4 de la note de synthèse, adressée aux élus avec leur convocation, est divisé en deux parties : la politique d'achat du SDEC ÉNERGIE et sa mise en œuvre.

Dans la première partie, il est présenté le cadre général de l'achat au SDEC ÉNERGIE, qui s'inscrit dans une démarche de transition énergétique et de développement durable.

Il fixe les objectifs de sa politique d'achat public durable, en cohérence avec les orientations du plan stratégique.

Enfin, il fixe trois axes majeurs pour l'achat : la prise en compte de la transition énergétique et écologique dans les achats du syndicat, le développement de la commande publique éthique, inclusive et socialement responsable et le soutien au développement économique du territoire.

Sur un plan plus opérationnel (deuxième partie du document), ce guide permet notamment de répondre aux questions suivantes : Qu'est-ce qu'un pouvoir adjudicateur ? Qu'est-ce qu'un marché ? Quels types d'achats sont concernés par les marchés publics ? Quelles sont les grandes familles de marchés publics ?

Il permet également de rappeler les grands principes de la commande publique, de présenter l'achat durable, de lister les différentes étapes à suivre pour passer un marché public.

Un chapitre relatif à la déontologie dans les marchés publics complète ce guide.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Finances**

DEMANDES DE SUBVENTIONS – ESF, BIOMASSE NORMANDIE, OT DU PAYS DE FALAISE, OT DE BAYEUX INTERCOM ET AMFREVILLE

○ **Electriciens sans frontières - ESF**

Par délibération en date du 26 janvier 2007, le Bureau Syndical a conclu une convention de partenariat avec l'association Electriciens sans frontières de Basse-Normandie (ONG de solidarité internationale) afin que le SDEC ÉNERGIE apporte sa contribution à des projets d'électrification de pays les plus défavorisés.

La base légale de cette coopération décentralisée est définie par l'article L1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Electriciens Sans Frontières, a sollicité le SDEC ÉNERGIE fin 2021 pour l'attribution d'une subvention de 15 000 € visant à améliorer les structures scolaires sur l'île de la Tortue, à proximité d'Haïti. Il s'agit de financer l'acquisition et l'installation de panneaux photovoltaïques pour électrifier des bâtiments scolaires (salles de classe et salles de réunion).

La Présidente proposait, dans un premier temps, de revoir la convention initiale liant le SDEC ÉNERGIE à Electriciens Sans Frontières et le dossier de demande de subvention afin qu'il soit plus étayé avant de revenir vers le Bureau Syndical.

Ce travail ayant été réalisé, Madame la Présidente propose la signature d'une nouvelle convention (annexe 5 de la note de présentation jointe à la convocation des élus) et l'attribution d'une aide à hauteur de 5 000 €.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE les termes de la convention proposée ;*
- *DECIDE d'accorder une subvention de 5 000 € à Electriciens Sans Frontières pour le financement du projet d'électrification des structures scolaires de l'île de la Tortue ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2023 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

○ **Biomasse Normandie - « Printemps de la transition » 2023**

L'association régionale Biomasse Normandie sollicite un partenariat dans le cadre du festival « Printemps de la transition » 2023.

Cet événement à destination des acteurs normands, vise à renforcer l'engagement des territoires dans la transition.

Il comprend, sous différentes formes, de nombreux temps d'échanges organisés sur l'ensemble de la région entre mars et juin 2023 (visite, ateliers participatifs...). Un colloque de clôture sera organisé le 22 juin 2023 à Caen (CCI Caen Normandie) pour rassembler l'ensemble des acteurs.

Compte tenu de l'objet de cet événement, en lien avec les activités et la dynamique du SDEC ÉNERGIE, et pour permettre l'accueil gratuit des participants, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'attribuer une aide financière d'un montant de 2 000 € à Biomasse Normandie, au titre de l'organisation et de l'animation du « Printemps de la transition » en Normandie.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'accorder une subvention de 2 000 € à Biomasse Normandie pour le financement du projet « Printemps de la Transition » ;*

- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2023 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

○ **Office de Tourisme de Bayeux Intercom - « Rendez-vous à la Cathédrale »**

L'office de tourisme de Bayeux Intercom donne rendez-vous aux visiteurs estivaux autour de la Cathédrale pour un spectacle unique. Devenus incontournables les « *Rendez-vous à la Cathédrale* » rassemblent chaque année, trois soirs par semaine, des milliers de visiteurs.

Pour ce nouveau rendez-vous, l'Office de Tourisme de Bayeux Intercom sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 €.

Compte tenu de l'objet de cet événement, s'appuyant sur les technologies innovantes de lumières leds et laser, technologies dont les activités d'exploitant de réseaux d'éclairage public du SDEC ÉNERGIE ont, pour partie, recours, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'attribuer une aide financière d'un montant de 10 000 € à l'Office de Tourisme de Bayeux Intercom.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'accorder une aide financière de 10 000€ à l'Office de Tourisme de Bayeux Intercom pour l'organisation de la nouvelle édition des « Rendez-vous à la Cathédrale » ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2023 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

○ **Office de Tourisme du Pays de Falaise - Festival « Les ExtraVerties »**

L'Office de Tourisme du Pays de Falaise sollicite un partenariat dans le cadre du festival « Les extraverties » qui se déroulera du 18 au 20 mai 2023 à Pont-d'Ouilly, sur le site de La Roche d'Oëtre.

Les ExtraVerties regroupent un ensemble d'activités, dont un espace éco-mobilité pour découvrir des solutions de mobilités alternatives : autopartage, covoiturage, location de vélos à assistance électrique.

Depuis 2019, le syndicat apporte une aide de 1 000 € (cette manifestation ayant toutefois été annulée en 2020 et 2021 pour cause de crise sanitaire).

Pour 2023, il est demandé la somme de 1 000 €.

L'événement est basé sur des activités de plein air en famille et sur la sensibilisation à l'environnement.

Madame la Présidente, après avoir recueilli l'avis défavorable de la commission, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide, à savoir de suivre l'avis défavorable de la commission (vote pour) ou de ne pas suivre cet avis (vote contre).

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 5 CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- *DECIDE de refuser d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'office de tourisme du Pays de Falaise pour le financement du projet « Les Extraverties » ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

○ **Association de sauvegarde de l'église d'Amfreville - Rénovation de l'église Saint-Martin**

L'association pour la sauvegarde de l'église d'Amfreville a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide de 3 000 € pour le financement du programme de rénovation de l'église Saint-Martin d'Amfreville : façades, transept, perron, dont le coût total s'élève à 263 193,43 €.

Compte tenu de l'objet de cette demande de subvention, n'ayant aucune correspondance avec les compétences du SDEC ÉNERGIE, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de suivre l'avis défavorable de la commission et de rejeter cette demande.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE de refuser l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association de sauvegarde de l'église d'Amfreville pour le financement du programme de rénovation de l'église Saint-Martin d'Amfreville ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

A noter que, suite aux divers échanges relatifs à la multiplicité des demandes et des événements de sensibilisation aux mobilités douces, à la transition énergétique, au développement durable ..., les élus du Bureau Syndical décident qu'une réflexion générale soit menée pour définir des critères spécifiques d'attributions des prochaines subventions.

➤ **Ressources Humaines**

BILAN DE LA PHASE D'EXPERIMENTATION DU TELETRAVAIL

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que, par délibération du Bureau Syndical du 29 avril 2022, le SDEC ÉNERGIE s'est engagé à mettre en place, sur la base du volontariat, le télétravail dans un contexte hors situation exceptionnelle, en deux temps :

1. phase d'expérimentation de juillet à décembre 2022, avec évaluation quantitative et qualitative en janvier 2023 ;
2. phase de consolidation à partir de janvier 2023.

Des enquêtes ont été adressées à tous les agents et aux directeurs de département et responsables de service à l'occasion des entretiens annuels d'évaluation.

47 retours ont ainsi pu être réceptionnés (41 enquêtes « agents » et 6 enquêtes « cadres ») permettant de dresser le bilan suivant :

Bilan quantitatif :

- Concerne 37 agents (20 agents sur 1 jour et 17 agents sur 2 jours), répartis dans tous les services sans exception,
- Concerne les deux filières administrative (23 agents) et technique (14 agents),
- Concerne toutes les catégories : A (13 agents), B (16 agents) et C (8 agents).

Bilan qualitatif :

Points positifs		Points de vigilance
Environnement de travail	<ul style="list-style-type: none"> ○ davantage de calme renforçant l'efficacité des missions ○ davantage de temps pour réaliser des activités compliquées à mener dans les locaux du syndicat (veille réglementaire et technique, lecture approfondie de documentation ...) ○ meilleure concentration ○ moins d'interruptions et de sollicitations dans la journée de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Applicatif téléphonique « Rainbow » ○ Utilisation d'ordinateurs professionnels non dédiés à l'agent habituellement ○ Performance de la connexion au domicile de l'agent pour travailler sur des fichiers très volumineux
Conditions matérielles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Performances des outils bureautiques et informatiques (accès au réseau, utilisation des logiciels, accès internet ...) ○ Solution pour travailler plus sereinement dans les open-space 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Quelques soucis de connexions (logiciels, visio) ○ Isolement des agents ○ Adaptation de l'organisation du travail et de son planning
Considérations financières et écologiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Moins de déplacements domicile/travail donc moins de frais de transports 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion des situations exceptionnelles (article 11 du règlement)

Demandes des agents :

Demandes spécifiques des agents	Réponses de la Direction Générale (mail aux agents) et de la commission AFIC
<ul style="list-style-type: none"> • Disposer de matériels dédiés par agent 	<ul style="list-style-type: none"> • Coexistence de deux mises à disposition de matériels : matériels dédiés à un agent et matériels relevant du parc remis aux agents lors des jours de télétravail
<ul style="list-style-type: none"> • Modifier les horaires de travail lors du/des jour(s) de télétravail 	<ul style="list-style-type: none"> • Les agents sont autorisés en télétravail à effectuer des horaires de travail différents de ceux pratiqués lors des jours de travail en présence, conformément à la fiche de poste et le respect des 38h par semaine
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir la possibilité de changer les jours de télétravail ponctuellement • Pouvoir télétravailler par ½ journée 	<ul style="list-style-type: none"> • Il reste refusé de : <ul style="list-style-type: none"> - changer de jour de télétravail en fonction de l'activité de la semaine - télétravailler par ½ journée - télétravailler au motif de la garde d'enfants malades
<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir le dispositif de « jours flottants » à d'autres missions et à tous les agents 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité offerte aux agents de bénéficier de jours flottants (article 3.5 du règlement du télétravail) par une demande écrite de l'agent et accord de la Direction générale
<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficier de l'indemnité forfaitaire de télétravail (2,88 € pour jour de télétravail, dans la limite de 253,44 € par an) 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis défavorable de la commission considérant que l'agent en télétravail bénéficie du maintien des titres restaurant, réduit le montant des frais de déplacements professionnels et optimise les conditions de travail (moins de temps de transport, moins de stress relatif à la circulation ...).

Le Bureau syndical prend acte de ces communications.

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUIN 2023

Le SDEC ÉNERGIE a nécessité à ajuster le tableau des effectifs, ayant fait l'objet d'une délibération du Bureau Syndical en date du 27 janvier 2023, compte tenu des mouvements du personnel et notamment :

- de l'adaptation de l'organigramme des services et plus particulièrement de la préparation du départ en retraite de l'actuel Directeur Général des Services et de la nomination de son remplaçant :

Intitulé du poste	Grade	Catégorie	Service	Ouverture Fermeture	Date de prise d'effet
Directeur de Département	Ingénieur Ingénieur Principal Ingénieur hors classe	A	Transition énergétique	Ouverture	1 ^{er} juillet 2023

- de la prise en compte de départs d'agents :

Intitulé du poste	Grade	Catégorie	Service	Ouverture Fermeture	Date de prise d'effet
Responsable de service	Attaché	A	Ressources Humaines	Fermeture	1 ^{er} juin 2023
Technicien	Technicien	B	SIG	Fermeture	1 ^{er} juin 2023
Responsable de service	Ingénieur principal	A	EP/SL	Fermeture	1 ^{er} juin 2023

- de la nécessité de prendre en charge le développement de l'activité des services :

Intitulé du poste	Grade	Catégorie	Service	Ouverture Fermeture	Date de prise d'effet
Responsable de service	Attaché	A	Ressources Humaines	Fermeture	1 ^{er} juin 2023
Technicien	Technicien	B	SIG	Fermeture	1 ^{er} juin 2023
Responsable de service	Ingénieur principal	A	EP/SL	Fermeture	1 ^{er} juin 2023

- de l'accompagnement de l'évolution de carrière des agents par les dispositifs de la promotion interne et de l'avancement de grade :

Intitulé du poste	Grade	Catégorie	Service	Ouverture Fermeture	Date de prise d'effet
Responsable de service	Attaché	A	Secrétariat Général et assemblées	Ouverture	1 ^{er} juin 2023
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B		Fermeture	12 décembre 2023
Mainteneur	Agent de maîtrise	C	EP/SL	Ouverture	1 ^{er} juin 2023
	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C		Fermeture	
Responsable administratif	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	EP/SL	Ouverture	1 ^{er} juin 2023
	Rédacteur	B		Fermeture	

Gestionnaire compétences	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	Ressources Humaines	Ouverture	23 juillet 2023
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B		Fermeture	
Gestionnaire comptable	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	Finances	Ouverture	1 ^{er} juin 2023
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B		Fermeture	
Assistante technique	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	Réseaux Electricité	Ouverture	1 ^{er} juin 2023
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B		Fermeture	

Dans ces conditions, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de modifier le tableau des effectifs en clôturant et en ouvrant les postes concernés.

Le tableau des effectifs mis à jour a été joint en annexe 6 de la note de synthèse, adressée aux élus avec leur convocation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTER** la proposition de la Présidente ;
- **DECIDE** de l'adaptation de l'organigramme des services et :
 - d'ouvrir un poste permanent de directeur de Département de catégorie A, à temps complet, au département Transition énergétique au grade d'ingénieur ou ingénieur principal ou ingénieur hors classe à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- **DECIDE** de prendre en compte le départ d'agents et :
 - de clôturer le poste permanent de responsable de service de catégorie A, à temps complet au service Ressources Humaines, au grade d'attaché, à compter du 1^{er} juin 2023 ;
 - de clôturer le poste permanent de technicien de catégorie B, à temps complet au service SIG, au grade de technicien, à compter du 1^{er} juin 2023 ;
 - de clôturer le poste permanent de responsable de service de catégorie A, à temps complet du service Eclairage public / Signalisation lumineuse, au grade d'ingénieur principal à compter du 1^{er} juin 2023 ;
- **DECIDE** de prendre en charge le développement de l'activité des services et :
 - d'ouvrir un poste permanent de technicien de catégorie B, à temps complet au service Efficacité énergétique et production EnR, au grade de technicien principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
 - d'ouvrir un poste permanent de technicien de catégorie B, à temps complet, au service Eclairage public / Signalisation lumineuse au grade de technicien, de technicien principal 2^{ème} classe, de technicien principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
 - d'ouvrir un poste permanent de technicien de catégorie B, à temps complet au service Mobilité Durable, au grade technicien principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
 - d'ouvrir un poste permanent de mainteneur de catégorie C, à temps complet au service Eclairage public / Signalisation lumineuse, au grade d'agent de maîtrise, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

- **DECIDE** de l'accompagnement de l'évolution des carrières des agents et :
 - d'ouvrir un poste permanent de responsable de service de catégorie A, à temps complet au service du Secrétariat Général et des Assemblées, au grade d'attaché à compter du 1^{er} juin 2023 ;
 - de clôturer un poste permanent de responsable de service de catégorie B, à temps complet au service du Secrétariat Général et des Assemblées, au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe, à compter du 12 décembre 2023 ;
 - d'ouvrir un poste permanent de mainteneur de catégorie C, à temps complet au service Eclairage public / Signalisation lumineuse, au grade d'agent de maîtrise, à compter du 1^{er} juin 2023 ;
 - de clôturer un poste permanent de mainteneur de catégorie C, à temps complet au service Eclairage public / Signalisation lumineuse au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juin 2023 ;
 - d'ouvrir un poste permanent de responsable administratif de catégorie B, à temps complet au service Eclairage public / Signalisation lumineuse, au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juin 2023 ;
 - de clôturer un poste permanent de responsable administratif de catégorie B, à temps complet au service Eclairage public / Signalisation lumineuse, au grade de rédacteur, à compter du 1^{er} juin 2023 ;
 - d'ouvrir un poste permanent de gestionnaire compétences de catégorie B, à temps complet au service Ressources humaines, au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe, à compter du 23 juillet 2023 ;
 - de clôturer un poste permanent de gestionnaire compétences de catégorie B, à temps complet au service Ressources humaines, au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe, à compter du 23 juillet 2023 ;
 - d'ouvrir un poste permanent de gestionnaire comptable de catégorie B, à temps complet au service Finances, au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juin 2023 ;
 - de clôturer un poste permanent de gestionnaire comptable de catégorie B, à temps complet au service Finances, au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juin 2023 ;
 - d'ouvrir un poste permanent d'assistante technique de catégorie B, à temps complet au service Réseaux Electricité, au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juin 2023 ;
 - de clôturer un poste permanent d'assistante technique de catégorie B, à temps complet au service Réseaux Electricité, au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juin 2023 ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal 2023 ;
- **DECIDE** d'adapter en conséquence le tableau des effectifs au 1^{er} juin 2023 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

M. Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 11 avril 2023, et qui nécessitent délibération du Bureau et du Comité Syndical.

 ➤ **Concessions Gaz**
BILANS DES RAPPORTS DE CONTROLE 2022 – DONNEES 2021 – ANTARGAZ ENERGIES ET PRIMAGAZ

Comme chaque année, les services du SDEC ÉNERGIE procèdent aux missions de contrôle auprès des différents concessionnaires.

Concernant les concessionnaires ANTARGAZ ENERGIES et PRIMAGAZ, ces contrôles réalisés en 2022 portaient sur les données 2021 des contrats de concession :

Le contrôle a concerné les usagers, les travaux, les ouvrages des concessions, la qualité de la fourniture et la sécurité et la comptabilité des concessions.

Une synthèse de ces bilans (annexe 7 de la note explicative) est proposée en séance.

 ➤ **ANTARGAZ ENERGIES :**

Synthèse des contrats à fin 2021	Gaz propane		Gaz naturel
	Concession 2005	Concession 2007	Concession 2008
Communes ou communes déléguées	Dozulé, Le Molay-Littry, Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados), Saint-Sylvain et Ver-sur-Mer	Caumont-sur-Aure (Caumont-l'Eventé), Grandcamp-Maisy, Val d'Arry (Noyers-Bocage), Saint-Martin-de-la-Lieue, Thaon et Thury-Harcourt-le-Hom (Thury-Harcourt)	Cricqueboeuf, Grainville-sur-Odon et Mondrainville
Date d'entrée en vigueur du contrat	22/09/2005	26/10/2007	26/12/2008
Missions du concessionnaire	Distribution et fourniture Gaz propane		Distribution Gaz naturel
Durée du contrat	30 ans		
Fin du contrat	2035	2037	2038
Nombre d'usagers	438	507	180
Quantité acheminée (GWh)	9,6	8,1	8,3
R1 en €	7 835	10 954	4 988
Patrimoine en km (hors linéaire de branchement)	17,5	16,8	8,6
Valeur brute en k€	2 148	2 197	717
Régime des biens concédés	Retour gratuit au terme du contrat		Retour moyennant une indemnité

 ▪ **Bilan – Usagers :**

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> Situation particulière de la commune de BASLY : l'article 8 de l'annexe 1 du cahier des charges de la Concession impose la réalisation de 700 m de réseau de 1^{er} établissement sur cette commune. Ce réseau n'a pas été réalisé à date au motif qu'aucun site de stockage à proximité des prospectes n'a pu faire l'objet d'un consensus entre le Concessionnaire, l'Autorité Concédante et la Commune.
--------------	--

Points en attente ou à surveiller	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La consolidation des tarifs sociaux doit être réalisée à un rythme au moins annuel, ▪ Forte augmentation des reliquats et déstructuration de la pyramide des tarifs, ▪ Augmentation du nombre de fournisseurs de gaz naturel pour les particuliers, ▪ Stagnation du nombre de réclamations et un délai moyen de traitement des réclamations qui progresse.
Points non conformes ou en attente récurrente	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impossibilité de suivre le respect des délais standards de réalisation des prestations annexes, ▪ Absence de communication du nombre d'usagers bénéficiant du relevé confiance, ▪ Régularisation des gestes commerciaux qui viennent en réduction du prix de prestations, ▪ Mise en place d'un indicateur de suivi du nombre d'usagers utilisant le chèque énergie et adaptation des procédures du Concessionnaire afin de respecter les droits complémentaires des usagers bénéficiant de ce titre.

▪ **Bilan – Travaux :**

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effort de clarification dans le cadre de la communication des études de faisabilité technico-économique.
Points en attente ou à surveiller	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les longueurs d'extension sont en retrait par rapport aux extensions réalisées en 2018 et 2019, ▪ Le nombre de raccordements créés est en retrait par rapport aux années 2018 et 2019, ▪ Le taux de PCE inactifs reste important, ▪ Les investissements improductifs viennent dégrader le résultat financier des concessions et poussent à s'interroger sur la politique commerciale du délégataire et les moyens qu'il met en œuvre au titre de la promotion du gaz.
Points non conformes ou en attente récurrente	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le SDEC ENERGIE n'a été informé d'aucun des 7 rendez-vous organisés avec les communes, ▪ Antargaz doit étendre l'organisation de rencontres annuelles à l'ensemble des communes des concessions en y associant le syndicat, afin d'étudier toutes les opportunités de densifier et/ou étendre les réseaux en coordination avec les projets communaux.

▪ **Bilan – Ouvrages :**

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exhaustivité des données techniques relatives aux ouvrages communiquées par le Concessionnaire, ▪ Taux de réseau en classe A important pour 5 des 6 communes situées en unités urbaines, ▪ Amélioration de la proportion de linéaire de canalisations en classe A sur les communes de Noues de Sienne (Saint Sever Calvados) et de Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé).
Points en attente ou à surveiller	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer le taux de réseau en classe A pour la commune de Grainville-sur-Odon située en unité urbaine (détection des réseaux à réaliser) ▪ Poursuivre le travail de correction des erreurs des inventaires comptables (erreurs de linéaire) et technique pour les compteurs.

▪ **Bilan – Qualité de fourniture et sécurité :**

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas d'incident majeur constaté. ▪ Pour la première fois, le concessionnaire a communiqué les conséquences des incidents (nombre d'usagers coupés). ▪ Durée moyenne des interventions d'urgence sous une heure depuis 2016. ▪ Une activité de surveillance des réseaux qui s'inscrit à un niveau élevé puisqu'elle couvre annuellement la totalité du linéaire en exploitation.
---------------------	---

Points en attente ou à surveiller	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le recensement des incidents dus à une fuite de gaz. ▪ Les comptes rendus des contrôles périodiques des réseaux sont à fiabiliser, compléter et rendre cohérents avec les ouvrages présents.
Points non conformes ou en attente récurrente	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer en amont et suffisamment tôt, aux communes et au SDEC ENERGIE, les dates précises des contrôles annuels des réseaux et des inspections périodiques de site de stockage (demande récurrente).

▪ Bilan – Comptable :

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les obligations pesant sur le Concessionnaire en termes de communication au titre du compte rendu d'activité sont globalement satisfaites, ▪ Les résultats d'exploitation cumulés de la concession 2008 restent excédentaires.
Points en attente ou à surveiller	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Autorité concédante reste en l'attente de plusieurs pièces comptables liées aux mises en service 2021. ▪ Les dépenses d'investissements sont pour la troisième année consécutive en fort retrait par rapport à 2019. ▪ Les résultats d'exploitation cumulés des concessions 2005 et 2007 sont déficitaires ou fortement déficitaires.
Points non conformes ou en attente récurrente	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs lignes d'inventaires non valorisées doivent faire l'objet d'une valorisation (remarque récurrente). ▪ Les remises gratuites doivent être comptabilisées dans les inventaires (remarque récurrente). ▪ Les retraits d'ouvrages doivent être valorisés (remarque récurrente). ▪ Le Concessionnaire doit communiquer sa méthode permettant de distinguer les charges et les immobilisations (remarque récurrente). ▪ L'Autorité concédante signale que la pratique des amortissements est à parfaire (remarque récurrente). ▪ Le calcul des droits du concédant est erroné et doit être corrigé (remarque récurrente). ▪ L'Autorité concédante souligne que les résultats d'exploitation des concessions 2005 et 2007 doivent être appréhendés avec prudence compte-tenu d'une part de l'impossibilité de reconstituer les recettes de ventes d'énergie et d'autre part de l'opacité du prix d'achat du gaz : La lisibilité de ces données doit être améliorée.

➤ **PRIMAGAZ :**

- ✓ Concession 2005 : Colomby-Anguery (Anguery), Anisy, Laize-Clinchamps (Clinchamps-sur-Orne et Laize-la Ville), Souleuvre-en-Bocage (Saint-Martin-des-Besaces), Trévières,
- ✓ Concession 2007 : Basly, Thue et Mue (Cheux), Orbec, La Vespière-Friardel (La Vespière),
- ✓ Concession 2012 : Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière.

A noter la situation particulière de la commune de BASLY : l'article 8 de l'annexe 1 du cahier des charges de la Concession impose la réalisation de 700 m de réseau de 1^{er} établissement sur cette commune. Ce réseau n'a pas été réalisé à date au motif qu'aucun site de stockage à proximité des prospects n'a pu faire l'objet d'un consensus entre le Concessionnaire, l'Autorité Concédante et la Commune.

▪ Bilan – Usagers :

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les usagers bénéficient des tarifs négociés dans le cadre des Concessions qu'ils soient raccordés ou non au réseau, ▪ Le bon taux de non-relève, ▪ Baisse du nombre de réclamations.
Points faibles (remarques récurrentes)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les opérations promotionnelles organisées par le Concessionnaire afin de favoriser le raccordement des usagers au réseau de distribution contreviennent aux dispositions des cahiers des charges : elles doivent faire l'objet d'un échange avec le Concessionnaire afin de faire évoluer éventuellement les dispositions des cahiers des charges. ▪ L'absence de suivi de la garantie des services.
Points en attente ou à surveiller	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre d'usagers consommateurs stagne, ▪ PRIMAGAZ doit s'assurer que la consommation de tous les usagers est relevée lors de chaque relève, ▪ L'évolution des consommations des usagers P6 est en fort retrait, ▪ Les tarifs du propane sur la Concession 2012 doivent être clarifiés et revus à la baisse, ▪ L'évolution du nombre d'usagers mensualisés est à mesurer lors de la prochaine mission de contrôle à la suite de sa forte baisse en 2021, ▪ Le conseil tarifaire doit être automatisé et mis en œuvre plus rapidement, ▪ La consolidation des tarifs doit être mise en œuvre rapidement afin que l'utilisateur se voit facturer le tarif issu de la consolidation au plus tôt, ▪ PRIMAGAZ doit mettre en place un système de suivi spécifique de la relève des consommations importantes (usagers P5/P6), ▪ Le SDEC ENERGIE relève l'existence d'un nombre limité d'erreurs de tarification liées à des erreurs humaines, ▪ La mise en place d'indicateurs de satisfaction des usagers serait pertinente.

▪ Bilan – Travaux :

Points en attente ou à surveiller	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir au SDEC ENERGIE des données relatives aux travaux réalisés, fiabilisées et en concordance entre fichiers. ▪ Parfaire la complétude des procès-verbaux d'essai et de réception, ▪ Reprendre l'organisation des rencontres annuelles des communes des Concessions afin d'étudier toutes les opportunités de densifier et/ou étendre les réseaux en coordination avec les projets communaux, en y associant le Concédant et lui communiquant la synthèse des échanges. ▪ Les taux de pénétration stagnent. ▪ Les proportions de PCE sans consommation restent importantes. ▪ Les autres indicateurs permettant de mesurer le dynamisme de l'activité de PRIMAGAZ s'améliorent très (ou trop) lentement ou stagnent : le Concessionnaire doit intensifier les démarches commerciales en vue de développer (densifier, voire étendre) le réseau de distribution de gaz.
--	---

▪ Bilan – Ouvrages :

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exhaustivité des données techniques relatives aux ouvrages communiquées par le Concessionnaire, ▪ Taux de réseau en classe A à 100% ou relevant des exceptions réglementaires pour les trois communes situées en unités urbaines, ▪ Amélioration de la proportion de linéaire de canalisation en classe A sur les communes de Colomby-Anguerny (Anguerny) et Laize-Clinchamps (Clinchamps sur Orne et Laize la Ville).
---------------------	--

Points en attente ou à surveiller	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiabiliser les données avant leur transmission au concédant (cohérence entre inventaires techniques, cartographique et comptable) : <ul style="list-style-type: none"> > canalisations posées (années de pose et caractéristiques), > citernes de stockage (années de fabrication) > inventaire cartographique (codes INSEE et libellés de la commune).
--	--

▪ **Bilan – Qualité de fourniture et sécurité :**

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas d'incident majeur constaté, pas de fuite, ni de dommage aux ouvrages. ▪ Un volume d'incidents (5) affectant les ouvrages concédés maîtrisé. ▪ Durée moyenne des interventions d'urgence sous une heure ▪ Une activité de surveillance des réseaux qui s'inscrit à un niveau élevé puisqu'elle couvre annuellement la totalité du linéaire en exploitation ▪ Formation sur la sécurité des installations en concession (2021).
Points en attente ou à surveiller	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des imprécisions de complétude des rapports de visites annuelles (mesures de pressions, contrôle des extincteurs) et un suivi des actions à mener à l'issue des visites annuelles à parfaire. ▪ L'information des communes concernées par des incidents avec intervention de l'entreprise d'intervention d'urgence. ▪ Délais de dépannage à diminuer pour les concessions 2005 et 2007.
Points non conformes ou en attente récurrente	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer en amont et suffisamment tôt, aux communes et au SDEC ENERGIE, les dates précises des contrôles annuels des réseaux et des inspections périodiques de site de stockage (demande récurrente).

▪ **Bilan – Comptable :**

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les obligations pesant sur le Concessionnaire en termes de communication des données au titre des comptes-rendus d'activité sont globalement satisfaites. ▪ Les tests de traçabilité relatifs aux mises en services sont satisfaisants. ▪ Les tests sur les dotations aux amortissements techniques sur les biens de retour et les biens de reprise sont satisfaisants.
Points en attente ou à surveiller	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évolution de la valeurs brutes des ouvrages de l'ensemble des concessions est l'une des moins importantes constatées depuis 10 ans. ▪ Le sous-amortissement des remises gratuites doit être corrigé. ▪ La construction des variations de stock de gaz doit être clarifiée. ▪ La rentabilité de la Concession 2007 apparait en net recul.
Points non conformes ou en attente récurrente	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les méthodes d'amortissement pratiquées par le concessionnaire sont à parfaire. ▪ La valeur nette des ouvrages doit être corrigée afin d'intégrer les amortissements des biens remis gratuitement. ▪ Le calcul des droits du concédant doit être corrigé. ▪ La significativité des résultats des comptes d'exploitation doit s'améliorer.

Le Bureau Syndical prend acte de ces bilans qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 29 juin 2023.

➤ **Concessions Electricité**

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - MERVILLE FRANCEVILLE-PLAGE

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que le SDEC ÉNERGIE et Enedis ont conclu, le 29 juin 2018, une convention de Concession pour le service public du développement et de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité.

En application des dispositions combinées des articles, L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales, L.322-8 du Code de l'Énergie et, 6, 7, 8 du Cahier des charges, annexé à ladite Convention de Concession, la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution d'électricité est répartie entre le SDEC ÉNERGIE et Enedis en fonction de la finalité, de la nature des travaux et de la catégorie des communes concernée.

Les ouvrages réalisés par le SDEC ÉNERGIE sont remis à ENEDIS à compter de la notification de l'Avis de Mise en Exploitation d'Ouvrage (AMEO), le concessionnaire en assure dès lors la responsabilité et les exploite conformément aux dispositions de l'article 10 dudit cahier des charges.

Le Gestionnaire de la Redoute, sur la commune de Merville-Franceville-Plage, a sollicité, par courrier en date du 10 février 2022, l'autorisation d'implanter sur le domaine public du Conservatoire du Littoral une canalisation basse tension souterraine et la pose de deux coffrets de réseau. Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE, conformément aux dispositions de la Convention de Concession mentionnée ci-dessus.

La convention proposée (annexe 8 de la note de synthèse jointe à la convocation des élus), a pour objet d'autoriser les bénéficiaires à occuper le domaine public du Conservatoire du littoral :

- Pour ce qui concerne le SDEC ÉNERGIE, jusqu'à la mise en exploitation des ouvrages électriques,
- Pour ce qui concerne ENEDIS, à compter de la mise en exploitation des ouvrages électriques et pendant toute la durée de leur exploitation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE le contenu de la convention d'occupation temporaire du domaine public, passage de ligne électrique souterraine, site de l'estuaire de l'Orne n° 14-181 commune de Merville-Franceville-Plage, annexée à la présente délibération ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes les formalités tendant à la rendre exécutoire ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 20 avril 2023 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 9 de la note de synthèse explicative).

Pour les 13 projets, d'un montant de 238 752,14 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élève à 153 593,93 € HT pour les extensions du réseau et à 109 384,08 € HT pour les renforcements du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la contribution financière du SDEC ENERGIE pour ces 13 projets proposés pour un montant de 153 593,93 € HT pour les extensions du réseau et de 109 384,08 € HT pour le renforcement du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 30 mars 2023 (contributions et aides financières) ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2023 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 10 de la note de synthèse explicative).

Pour les 16 projets, d'un montant de 155 382,16 € pour les extensions du réseau et de 45 083,69 € pour le renforcement du réseau, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élève à 110 845,53 € pour les extensions du réseau et de 45 083,69 € pour les renforcements du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la contribution financière du SDEC ENERGIE pour ces 16 projets proposés pour un montant respectivement de 110 845,53 € pour les extensions du réseau et de 45 083,69 € pour le renforcement du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 30 mars 2023 (contributions et aides financières) ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2023 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AIDE POUR UN DEPLACEMENT D'OUVRAGES ELECTRIQUES – VILLERVILLE

Madame la Présidente propose d'apporter une aide de 30 % à la commune de Villerville pour le déplacement d'ouvrages électriques, soit un montant maximum de 2 369,50 € :

COMMUNE	CAT.	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	COUT en € HT	FINANCEMENT en € HT EXTENSION	
								SDEC ÉNERGIE	COLLECTIVITE
VILLERVILLE	B2	Simple avis	Déplacement coffrets et raccordement sanitaires publics	Commune	Déplacement d'ouvrage ENEDIS	125	7 898,32	2 369,50	5 528,82

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'apporter une aide de 30 % à la commune de Villerville, soit 2 369,50 € maximum pour le déplacement de ces ouvrages électriques ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 12 avril 2023, et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, la commission propose aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues du CDHAT et de SOLIHA.

Au regard de l'urgence sociale, Madame la Présidente propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Opérateur	Commune	N° dossier	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	DPE		Montant de l'aide proposée*
						Avant Tvx	Après Tvx	
CDHAT	Vire Normandie (St-Germain-de-Tallevende)	32	- Installation d'une pompe à chaleur Géothermie - Forage (travaux induits) - Installation d'un plancher chauffant au rez-de-chaussée - Remplacement des menuiseries extérieures	50 142 €	43 %	F	D	Rejeté**
	Vire Normandie (Vire)	33	- Installation d'une pompe à chaleur - Isolation du plancher bas - Remplacement des menuiseries extérieures	27 380 €	55 %	G	D	2 250 €
	SOUS TOTAL							

SOLIHA	Cagny	99	- Isolation des parois extérieures - Remplacement de 3 menuiseries	29 113 €	40 %	D	C	1 900 €
	Emieville	100	- Installation pompe à chaleur air / eau, en remplacement de la chaudière fioul - Isolation des murs par l'intérieur - Remplacement de 4 menuiseries - Installation d'un insert à bûches	61 761 €	69 %	F	B	1 975 €
	Courseulles-sur-Mer	102	- Installation d'une chaudière gaz naturel et d'un poêle à bûches - Isolation des combles perdus - Installation d'une VMC - Remplacement des menuiseries	48 332 €	43 %	G	E	Rejeté**
	Lingèvres	103	- Installation d'une pompe à chaleur air / eau, en remplacement de la chaudière fioul - Isolation des combles et des murs par l'extérieur - Installation d'une VMC hygro B	43 901 €	74 %	G	C	2 250 €
	St-Philbert des Champs	104	- Installation d'un poêle à pellets en remplacement des radiateurs électriques chaleur douce - Remplacement de 5 fenêtres et 3 portes	16 451 €	41 %	F	D	1 825 €
	St-Martin-de-Mailloc	105	- Isolation des combles perdues - Remplacement de quelques menuiseries - Mise en place d'un poêle à bûches	22 706 €	42 %	F	D	2 350 €
	Mézidon-Vallée-d'Auge (Mézidon-Canon)	106	- Isolation des combles rampants (combles aménagés) - Installation d'une VMC	21 346 €	39 %	G	E	1 750 €
	SOUS TOTAL							
TOTAL								14 300 €

* Frais de gestion de 250 € des opérateurs CDHAT et SOLIHA inclus.

** Pas d'urgence sociale.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution de l'aide ci-dessus, pour un montant de 2 250 € pour le dossier déposé par le CDHAT sur la commune de Vire Normandie (Vire) ;
- APPROUVE l'attribution des 6 aides ci-dessus, pour un montant total de 12 050 € pour les dossiers déposés par SOLIHA ;
- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 20422 - Subventions versées à des tiers privés - compétence Solidarité - dans le cadre de la convention de partenariat liant respectivement le SDEC ÉNERGIE et INHARI et le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA en date du 6 février 2023 ;
- CHARGE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 21 avril 2023, et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX –2EME TRANCHE 2023

La deuxième tranche de travaux 2023, pour l'effacement coordonné des réseaux concerne 13 projets, pour un montant de 2 732 774 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 11 de la note explicative de synthèse.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la deuxième tranche de travaux 2023 d'effacement coordonné des réseaux (13 projets, pour un montant de 2 732 774 € TTC) ;
- DIT que les travaux correspondants relèvent du Programme travaux d'effacement de réseaux 2023 ;
- DIT qu'une partie de ces investissements relève des finalités du second PPI, en cours d'établissement : finalités A Renforcement réseau BT en zone rurale, B Sécurisation BT fils nus en zone rurale, C Sécurisation BT fils nus en zone urbaine et D Enfouissement de réseau BT autre que BT fils nus des communes rurales en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h
- DIT que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au budget principal :
 - pour les travaux Electricité – 2315,
 - pour les travaux Eclairage Public – 2317 et dans le cadre d'opérations sous mandat – 4581,
 - pour les travaux de Génie Civil – 2315 et dans le cadre d'opérations sous mandat –4581
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 5EME TRANCHE 2023

La cinquième tranche de travaux 2023, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 43 projets, pour un montant de 983 829 € HT, dont 282 214 € HT de renforcement nécessaire à 8 projets d'extension et 701 615 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 12 de la note explicative de synthèse.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la cinquième tranche de travaux 2023 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (43 projets, pour un montant de 983 829 € HT) ;
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581923 - Travaux Electricité du Budget Principal ;

- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2EME TRANCHE 2023

La deuxième tranche de travaux 2023, pour le renforcement du réseau public d'électricité concerne 11 projets, pour un montant de 445 162 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 13 de la note explicative de synthèse.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la deuxième tranche de travaux 2023 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (11 projets, pour un montant de 445 162 € HT) ;*
- *DIT que les travaux correspondants relèvent du Programme Annuel 2023 du 2ème PPI 2023/2026 – Finalité A - présenté au Comité Syndical du 15 décembre 2022 ;*
- *DIT que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ **Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.**

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
ASNELLES	C	RUE DE LA MARINE	EP	32 990,86 €	8 970,26 €	27 %

Le projet de convention a été joint en annexe 14 de la note de présentation, adressée aux élus avec leur convocation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement coordonné des réseaux de la commune d'Asnelles (Rue de la Marine) ;*

- *ADOpte la convention correspondante ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

➤ **Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés**

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces conventions sont basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
GRANDCAMP- MAISY	La Colombe	SAS LA COLOMBE DE MAISY	Pose de 182 ml de réseaux électriques BT, création de 21 branchements	28 859,16 €
SUBLES	Les longs Sillons	SARL TERRE D'AVENIR	Pose de 432 ml de réseaux électriques BT et coffrets de sectionnements de branchements	31 544, 79 €
TREVIERES	Le Val des Hirondelles	SARL ARKETYPE IMMOBILIER	Pose de 367 ml de réseaux électriques BT avec coffrets de sectionnements de branchements	32 116,79 €
TOTAL				92 520,74 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOpte les conventions proposées permettant la réalisation par le lotisseur ou l'aménageur privé de la desserte intérieure en commune rurale, pour un montant total de 92 520,74 € HT ;*
- *DIT que la contribution du maître d'ouvrage délégué prévue à l'article 6 desdites conventions sera imputée à l'article 1318 du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

CONVENTION PLURIANNUELLE POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX AERIENS AVEC VAL D'ARRY

Dans le cadre du mandat 2020 - 2026, la commune nouvelle de VAL D'ARRY a souhaité mettre en valeur son environnement et a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour établir un programme concerté d'effacement des réseaux aériens situés sur son territoire composé des communes déléguées de Noyers-Bocage, Tournay-sur-Odon, Missy et Le Locheur.

Considérant ainsi l'importance des travaux à réaliser et la volonté de la commune et du SDEC ÉNERGIE d'engager un programme prévisionnel autour de 11 projets sur les 6 années à venir (4,5 km de voirie, dont 0,8 km de fils nus basse tension), la commission propose la signature d'une convention spécifique (annexe 15 de la note explicative de synthèse).

Le montant financier de l'investissement est estimé à 1,5 M€ TTC, avec une participation de la commune de 596 K€, tenant compte qu'à la date de signature de la présente convention :

- les communes déléguées de VAL d'ARRY relèvent du régime rural de l'électrification,
- la commune nouvelle est classée en catégorie C au regard du mode de perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

La convention proposée, d'une durée de 3 ans, a pour objet de définir l'engagement des parties pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens.

Elle s'organise en deux périodes :

- Une première période ferme de trois ans - du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026 portant sur la réalisation de 6 projets. Les dossiers programmés en 2026 seront actés en 2025, conformément à l'article 4.2. de la convention.
- Une seconde période de trois ans supplémentaires - du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2028 dans le cadre d'une clause de revoyure. Avant l'échéance du 30 juin 2026, les parties examineront les conditions de renouvellement de cette convention qui prendra alors en compte les dossiers envisagés sur les années 2027 et au-delà.

Les 11 projets sont les suivants :

N° de dossier	Commune déléguée	Désignation du projet	Lg de voirie	Lg fils nus	Estimation financière APS TTC	Participation commune estimée sur la base des aides votées pour 2022*	Année de programmation souhaitée
			en ml	en ml			
14AME0170	MISSY	RUE DU CHATEAU	220	0	34 321 €	15 210 €	2023
20AME0026		LE BAS DES FORGES	530	0	197 811 €	86 537 €	2023
21AME0134	TOURNAY-SUR-ODON	VILLODON	740	0	244 701 €	107 344 €	2024
21AME0137		LE PETIT VILLAGE	350	0	86 529 €	38 092 €	2024
18AME0193	NOYERS-BOCAGE	RUE DU 13 JUIN 1944 et RUE DES CANADIENS	530	200	158 457 €	54 715 €	2025
22AME0105		ROUTE DE BRETAGNE - RUE DES LILLAS	166	0	37 022 €	16 137 €	2025
Programme indicatif – clause de revoyure							
22AME0100	NOYERS-BOCAGE	RUE DU CARRELET	370	258	142 241 €	27 655 €	2026
22AME0101		ROUTE DE BRETAGNE - LE PONT LATU	400	320	172 414 €	43 096 €	2026
17AME0056	LE LOCHEUR	HAMEAU LA CAMPAGNE	270	0	110 100 €	47 863 €	2027
22AME0102	NOYERS-BOCAGE	ROUTE DE BRETAGNE - HAMEAU NEUF	540	0	241 052 €	117 104 €	2027
22AME0103		ROUTE DE BRETAGNE - LA CROIX PICARD	355	0	96 473 €	42 637 €	2028
Total projets			4471	778	1 521 121 €	596 391 €	

* Les aides financières sont votées annuellement par le Comité Syndical et peuvent donc varier. Dans le cas des effacements de réseaux, le taux d'aide est celui de l'année de programmation du dossier.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la convention entre la commune nouvelle de Val d'Arry et le SDEC ÉNERGIE pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens d'une durée de 3 ans, du 1er juillet 2023 au 30 juin 2026, pour les années de travaux de 2023 à 2026 ;
- ACTE que les travaux programmés en 2026 seront actés en 2025 conformément à l'article 4.2. de la convention ;
- VALIDE la planification du programme pluriannuel et les modalités d'engagement proposées ;
- DIT que la commune de Val d'Arry et le SDEC ÉNERGIE examineront les conditions de renouvellement de cette convention avant l'échéance du 30 juin 2026, pour prendre en compte, les dossiers envisagés sur les années 2027 et au-delà ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

M. Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 21 avril 2023, et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 3EME TRANCHE DE TRAVAUX 2023 < 40 k€ HT

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la liste des opérations engagés depuis le Bureau Syndical du 17 mars 2023 dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT (48k€ TTC) - annexe 16 de la note de synthèse explicative.

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	88	162 451 €
	Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	9	62 389 €
	Eclairage intérieur des bâtiments publics	1	21 189 €
Total		98	246 029 €

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 3EME TRANCHE DE TRAVAUX 2023 > 40 k€ HT

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2023, pour la réalisation des projets d'éclairage public suivants :

Programme d'investissement	Commune/Localisation	Projet	Montant TTC
Extension / Renouvellement Eclairage Public	LUC-SUR-MER	Renouvellement éclairage public de l'armoire 02 « rue de la Mer »	71 242 €
Renouvellement plus de 30 ans (R30)	CAGNY	Programme de renouvellement des luminaires	101 851€
TOTAL			173 093 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la troisième tranche 2023 du programme d'extension, de renouvellement d'éclairage public » pour un montant total de 173 093 € TTC ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal - Travaux sur réseaux mis à disposition pour le programme d'extension et de renouvellement « Eclairage Public » ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

FONDS VERT

Il est rappelé que la mise en place par l'Etat d'un Fonds d'Accélération de la Transition Ecologique dans les territoires dit « Fonds Vert », vise notamment la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

La circulaire du Préfet du Calvados en date du 26 janvier 2023 précise le rôle du syndicat en matière d'appui local aux collectivités pour le dépôt des dossiers de rénovation de l'éclairage public et de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Par délibération du Bureau Syndical, en date du 17 mars 2023 la Présidente a été autorisée à déposer, auprès du Préfet du Calvados, les demandes de subventions relevant du champ de compétence du SDEC ÉNERGIE, ce qui a permis le dépôt du dossier n°11462834, pour l'obtention de subventions Fonds vert pour la rénovation du parc d'éclairage public dont l'âge est supérieur à 25 ans.

La Préfecture a informé téléphoniquement le SDEC ENERGIE que son dossier a été retenu en intégralité, soit 2 545 000 € de travaux. La participation Fonds vert serait de 40 %, soit une dotation de 1 018 000 €.

Considérant que le programme Fonds Verts offre une nouvelle source de financement des projets de rénovation du parc d'éclairage public pour les foyers compris entre 25 ans et moins de 30 ans, Madame la Présidente propose de faire bénéficier les communes retenues dans le cadre du programme Fonds vert, d'un pourcentage d'aide équivalent à celui attribué dans le cadre de ce fonds si ce dernier est supérieur au taux d'aide du SDEC ÉNERGIE pour les foyers de moins de 30 ans. Si le taux d'aide Fonds Vert est inférieur au taux d'aide appliqué par le SDEC ENERGIE pour les foyers de moins de 30 ans, le taux d'aide du SDEC ENERGIE s'appliquera.

Les aides financières validées par le Comité Syndical du 30 mars dernier sont rappelées à l'écran :

Renouvellement d'installations d'éclairage public existantes hors effacement, hors intervention de maintenance et d'exploitation Sur la base d'un devis ou d'une convention si les travaux sont réalisés sur plusieurs années	Communes A	Communes B1	Communes B2 et C
30 ans et plus	40 %	50 %	60 %
De moins de 30 ans	20 %	25 %	30 %

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE le principe de faire bénéficier les communes retenues dans le cadre du Fonds vert – rénovation éclairage public, d'un pourcentage d'aide équivalent à celui attribué dans le cadre de ce fonds si ce dernier est supérieur au taux d'aide du SDEC ÉNERGIE pour les foyers de moins de 30 ans ;
- DIT que si le taux d'aide Fonds vert est inférieur au taux d'aide appliqué par le SDEC ÉNERGIE pour les foyers de moins de 30 ans, le taux d'aide du SDEC ÉNERGIE s'appliquera ;
- CHARGE Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.
Sans observations particulières, Madame la Présidente lève la séance à 12h00.

Le Secrétaire de séance,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Cédric POISSON

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Catherine" in a cursive style, with a long horizontal stroke at the bottom.

Catherine GOURNEY-LECONTE